

Charte RSE

La raison d'être des notaires de France

Sous le sceau de l'Etat
Conseiller avec rigueur et impartialité
Accompagner avec humanité et discrétion
Exprimer l'équilibre des volontés dans le cadre fixé par la loi
Conserver les actes pour toujours
Et agir ainsi pour la paix au cœur de la société.



*Accompagner les notaires, les institutionnels et
les usagers du droit avec compétence et efficacité.
Valoriser le notariat dans le département.*

EN QUOI CONSISTE LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES

La Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE) consiste, pour une entreprise, à intégrer les enjeux sociaux et environnementaux à ses activités et à ses relations avec ses clients, ses collaborateurs et toutes les parties intéressées.

La démarche passe par la recherche simultanée et à long terme d'objectifs liés aux trois piliers du développement durable :

Objectifs économiques :

- Veiller à la performance et la pérennité économique des études du département et assurer l'équilibre budgétaire de notre instance,
- Contribuer au développement économique dans le département,
- Utiliser le développement durable comme levier d'innovation et de création de valeur.

Objectifs sociaux et sociétaux :

- Développer les compétences des collaborateurs, encourager la diversité (parité hommes/femmes, handicap...),
Inciter les notaires du département à développer leurs compétences,
- S'assurer que nos fournisseurs respectent des critères éthiques,
- Contribuer par nos actions à l'intérêt général.

Objectifs environnementaux :

- Intégrer l'environnement dans nos processus métier et dans nos pratiques de travail
- Conseiller nos clients sur les impacts environnementaux de leurs projets.

1. POLITIQUE RSE DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES DES HAUTS DE SEINE

Outre les objectifs liés aux trois piliers du développement durable, notre instance voit bien d'autres avantages à intensifier son engagement dans la RSE, notamment :

- L'anticipation des contraintes et la prévention des risques (sociaux, écologiques, juridiques, d'image),
- Le renforcement de la fierté et du sentiment d'appartenance en interne et à la Compagnie du 92 et de l'amélioration de l'attractivité en matière de recrutement,
- L'ouverture à de nouveaux domaines d'activités de services de la Chambre,
- La consolidation de sa réputation, de son image et la fidélisation de ses clients et partenaires,
- La réduction des coûts liés à la consommation de ressources ou à la production de déchets.

Quelle que soit la diversité de ses domaines d'activité et de ses composantes, la même éthique des affaires doit être partagée.

Les valeurs de la Chambre sur lesquelles s'inscrit notre éthique commune des affaires s'appuient sur des principes d'actions que sont :

Conseil / Soutien
Efficacité / Qualité / Méthodologie
Polyvalence des permanents
Innovation/ Créativité

Dans cette perspective, nous avons désigné à la Chambre des correspondants RSE, dont la mission est la suivante :

- Assurer la coordination et la mise en œuvre de notre politique de développement durable (impulsion, information et communication, veille interne et externe, coordination de projets transverses, suivi des actions de reporting ...)
- Réaliser le déploiement d'une démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise - RSE au sein de la Chambre : communication de la charte, sensibilisation des permanents aux principes édictés par celle-ci et vérification de sa bonne application,
- Donner l'impulsion de la RSE aux notaires et collaborateurs de la Compagnie et les encourager dans cette voie.

Cette charte énonce les missions et valeurs de l'instance, les engagements de l'instance sur les thèmes économiques, sociaux et environnementaux et les règles de conduite ou devoirs en découlant pour les collaborateurs.

L'objectif de la Chambre est de devenir une organisation responsable, visant à l'atteinte simultanée de deux objectifs :

- L'affirmation de sa vocation d'acteur socialement responsable et solidaire,
- Le développement d'actions significatives en matière environnementale.

La Chambre adhère pleinement aux principes formulés ci-dessus.

2. ENGAGEMENTS RSE DE LA CHAMBRE

Notre Chambre développe une approche responsable dans sa gestion économique, dans ses principes de gouvernance et de management.

Concernant ses engagements environnementaux et de développement durable, elle étend l'intégration de la dimension de développement durable de ses pratiques et de ses activités.

La Chambre a des pratiques éthiques, impartiales et rigoureuses dans :

- La réalisation des missions régaliennes,
- La veille professionnelle et la diffusion de la documentation utile à l'exercice des notaires⁹²,
- Le conseil et l'accompagnement des notaires,
- Son approche humaine dans le traitement des difficultés dont elle a connaissance,
- La réalisation du budget et la bonne gestion des cotisations,
- Ses engagements de conservation des documents (histoire de la Chambre, dossiers des notaires et des Offices).

Le concept de RSE est la transposition volontaire du concept de Développement Durable à l'instance et repose sur l'atteinte simultanée de trois objectifs :

Économique :

Assurer la pérennité financière à long terme, contribuer à la création de valeur en répondant aux attentes des notaires et des partenaires, dans le respect des intérêts mutuels.

Social/ Sociétal :

Favoriser le développement des compétences des collaborateurs, encourager la diversité, contribuer à des causes d'intérêt général, notamment au travers d'actions utilité sociales et sociétales.

Environnemental :

Limiter l'impact environnemental de ses activités (énergie, papier, eau...)

LA RESPONSABILITE ECONOMIQUE

La Chambre s'engage à :

Dans son organisation :

- Optimiser la satisfaction des notaires du département et, plus largement, de ses clients et rester à l'écoute de leurs attentes et remarques dans un souci d'amélioration continue,
- Produire des indicateurs économique, qualité et RSE pertinents, précis et exhaustifs,
- Respecter les obligations de suivis des fonds qu'elle perçoit,
- Respecter les règles de bonne gouvernance en organisant des bureaux et des séances de Chambre,
 - Instaurer et entretenir avec ses fournisseurs des relations mutuellement bénéfiques et équitables, et notamment :
 - Favoriser les filières de proximité sur le département,
 - Rester sensibles aux impacts locaux de nos partenaires (emplois locaux, responsabilité sociétale ...).
 - Privilégier les fournisseurs et partenaires certifiés ISO 9001
 - Être attentive aux politiques de ses partenaires dans le domaine social, environnemental ou sociétal
 - Sensibiliser les parties prenantes externes (notaires, clients et partenaires) aux enjeux du développement durable.

Dans son rôle de contrôle et d'accompagnement :

- Respecter le droit des affaires et lutter contre toute pratique abusive et risques de corruption,
- Maintenir une veille juridique et réglementaire/déontologique de qualité,
- Veiller à la clarté des objectifs stratégiques de la politique d'action et au bon fonctionnement des organes de direction,

LA RESPONSABILITE ENVIRONNEMENTALE

La Chambre s'engage à minimiser l'impact de ses activités sur l'environnement en :

- Privilégiant autant que possible les transports en commun et l'utilisation de moyens de déplacements « doux »,
- Calculant et diminuant son empreinte carbone sur le moyen terme.
- Maîtrisant ses consommations d'eau, d'énergie et de matières premières,
- Poussant à la dématérialisation et à la convergence vers le « zéro papier »,
- Limitant sa production de déchets et en favorisant leur valorisation et leur recyclage,
- Adoptant les mesures nécessaires afin de limiter les atteintes à l'équilibre biologique,
- Privilégiant les fournitures certifiées conformes aux normes de développement durable,
- Sensibilisant les prestataires de services et les fournisseurs de biens à l'enjeu du développement durable dans la mise en œuvre de leur propre politique
- Sensibilisant les notaires et leurs collaborateurs par des actions définies par le comité de pilotage et des retours d'expériences du groupe des études pilotes,

LA RESPONSABILITE SOCIALE ET SOCIETALE

La Chambre s'engage à :

- Promouvoir la diversité et lutter contre toutes les formes de discrimination à l'embauche, à la rémunération et à l'évolution professionnelle,
- Promouvoir la parité hommes/femmes,
- Favoriser l'emploi, le maintien dans l'emploi et la formation des seniors,
- Être attentif au parcours des personnes porteuses de handicap,

- Appliquer une politique de rémunération et d'avantages claire et motivante en phase avec les pratiques du notariat,
- Mesurer régulièrement la perception des collaborateurs par la mise en œuvre d'enquêtes de satisfaction,
- Favoriser la cohésion au sein de l'instance en créant et entretenant le dialogue social,
- Permettre aux collaborateurs d'actualiser régulièrement leurs compétences par rapport aux évolutions des métiers et des outils,
- Encourager les initiatives favorisant la convivialité au sein de l'entreprise,
- Encourager l'engagement des collaborateurs vis-à-vis de la société civile via des actions citoyennes,
- Développer des actions au profit de l'intérêt général : engagement dans des actions d'utilité sociales et sociétales.